



Carte Solidarité Transport

Vous pouvez bénéficier de la Carte Solidarité Transport Ile-de-France si vous habitez en Ile-de-France et que vous êtes :

- Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU-C) ou de l'Aide Médicale de l'Etat (AME), (toutes les personnes de votre foyer figurant sur l'attestation peuvent en bénéficier)
- Chômeur titulaire de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)
- Parent isolé titulaire de l'Allocation Parent Isolé (API)
- Si vous touchez le RMI à partir du 31 mars 2007, avec votre carte Solidarité Transport, vous pourrez bénéficier de la gratuité (demandez le coupon à partir de mars 2007)

Liens utiles

[Titres de transport solidaire](#)

[Plus d'infos sur le site de Solidarité Transport](#)